



LE PETIT REMOTAIS

Publication:

Nadège Courché

Comité de rédaction:

Commission communica-
tion du conseil municipal

Edition:

Mairie de la Remuée

Année 2023 N° 54

Octobre 2023



Pensez à visiter le site de la commune, régulièrement actualisé sur : www.laremuee.com



Chers Remotais & Remotais,



L'école Henri Dès a accueilli pour la rentrée scolaire 2023, 52 élèves en maternelle et 94 élèves en primaire, soit au total 146 élèves. Malgré ce bel effectif, nous avons été contraints à une fermeture de classe. Pourtant le nombre d'élèves attendu pour la rentrée 2024 nous laisse entrevoir la possibilité de réouvrir cette classe.



Dans la poursuite de connaissance des institutions et la mise en valeur des fondamentaux de la République entamées l'an dernier avec la visite de l'Assemblée nationale, les élèves de CM2 vont répondre à l'invitation de Madame la Sénatrice, Agnès CANAYER et visiter le Sénat le 7 novembre prochain.



Je tenais à profiter de cette édition pour faire un rappel important sur certaines règles d'urbanisme trop souvent non respectées.

1 - Les clôtures doivent faire l'objet d'une déclaration préalable.

2 - La construction d'une piscine d'une superficie supérieure ou égale à 10 m² doit faire l'objet soit d'une déclaration préalable, soit d'une demande de permis de construire selon le cas (piscine avec ou sans abris, piscine supérieure à 100 m²)

3 - La modification des façades (ravalement, isolation extérieure, fenêtres ajoutées ou supprimées..., pose de panneaux photovoltaïques) doit faire l'objet d'une déclaration préalable.

Ces trois demandes d'urbanisme, doivent **être accompagnées** d'un plan de situation, d'un plan de masse d'un document graphique, de photos avec une prise de vue proche et lointaine et d'une note explicative.

4 - Les annexes à l'habitation (garage, abri jardin) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable ou

d'une demande de permis de construire en fonction de la superficie du projet et du zonage d'urbanisme:

- si le projet est inférieur ou égal à 20 m², une déclaration préalable [est à déposer](#).

- si le projet est supérieur à 20 m² et inférieur ou égal à 40 m², en zone U (zone Urbanisée) uniquement, une déclaration préalable est à déposer.

- si le projet est supérieur à 20 m² dans les autres zones, une demande de permis de construire doit être déposée.

5 - La construction d'une maison d'habitation doit faire l'objet d'une demande de permis de construire.

Les dossiers de construction de garage, d'abris jardin ou de maison individuelle doivent **être accompagnés** d'un plan de situation, d'un plan de masse, du plan des façades et des toitures, d'un document graphique, de photos avec une prise de vue proche et lointaine et d'une note.

Les projets d'urbanisme de moins de 5 m² ne sont pas soumis à déclaration d'urbanisme.

La commune reste vigilante sur ces manquements et demandera prochainement à ceux qui n'ont pas fait ou ont omis de faire les choses dans les règles de bien vouloir régulariser.

Bel été indien à toutes et à tous.

Respectueusement.

Nadège COURCHÉ

Maire

Retour sur le bal du 13 juillet et Ciné toiles

Cet été, deux manifestations en plein air ont rassemblé les Remotais. Le bal populaire du 13 juillet a permis de bien commencer la saison estivale avec un concert joué par le groupe 2Sidela puis, le bal organisé par les pompiers de Saint-Romain de Colbosc.

Pour conclure, nous avons en partenariat avec la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole, proposé dans le cadre de Ciné toiles un film en plein air à la tombée de la nuit. Avant la projection, les Sismix Sister ont proposé un blind test autour de quelques musiques de films connues.

De bonnes conditions météorologiques, des artistes passionnés et motivés, une équipe d'organisation à la hauteur, des restaurateurs disponibles et professionnels ont permis le bon déroulement de ces deux manifestations. Merci à tous d'être venus nombreux !



Salle omnisports

Voilà c'est fait, la salle omnisport est refaite à neuf ! Après les travaux de menuiseries, d'isolation et de chauffage la salle a sa fresque murale. Réalisée à la fin du mois d'Août par Cyril Tasse, ce graffeur de Saint-Aubin-Routot a représenté la pratique du sport. Il a d'abord réalisé une maquette pour retranscrire diverses activités parmi celles pratiquées dans le village mais pas uniquement. Il a agrémenté des silhouettes noires en mouvement sur des fonds colorés.



Comblement de la marnière

Nous allons pouvoir retrouver l'usage complet de la surface de l'aire de la Sittelle ; le comblement réalisé en juillet dernier, a permis de lever l'indice de la cavité souterraine et de circuler en toute sécurité. Selon les estimations du Cabinet Explore, il a fallu plus de 150m³ de béton pour combler la cavité.

Concernant maintenant le terrain Vason, ancien clos masure situé rue des Grives, nous avons réalisé les sondages et le décapage. Deux indices de cavités avaient été relevés : une bétoire et une marnière. Nous attendons le retour des services de l'Etat pour agir en conséquence. Pour mémoire, nous souhaitons renaturer ce clos masure prochainement avec la subvention du Fonds Vert de l'Etat reçue en avril 2023 pour ce projet et 25 000 euros du conseil départemental.



Rentrée scolaire 2023 école Henri DES

Petites et moyennes sections	26	Mme Ollivier
Moyennes et grandes sections	26	Mme Villepoux
CP	19	Mme Boët
CE1/CE2	25	Mmes Lerable et Mazo
CE2/CM1	25	Mme Dégenetais
CM1/CM2	25	Mme Lequeux
Total	146	

La rentrée est faite et s'est bien passée. Pour cette année scolaire, l'équipe enseignante a choisi comme fil rouge de travailler autour des créatures fantastiques et merveilleuses rencontrées dans les contes.

L'équipe souhaite également une belle année scolaire à tous les CM2 partis pour le collège en cette rentrée.

Restaurant scolaire

La société Convivio prépare désormais les repas de la cantine et du périscolaire le mercredi depuis cette rentrée. Le choix retenu est de proposer un repas équilibré aux enfants, de limiter le coût pour les familles et de lutter contre le gaspillage. Le menu est donc composé d'un plat unique avec un fromage et un dessert.



Périscolaire

Depuis cette rentrée, Florence Lioust Dit La Fleur assure la direction de l'accueil périscolaire des matins, soirs après la classe et le mercredi. Accompagnée de son équipe d'animatrices, elles proposent aux enfants des activités variées. Halloween se prépare... Nous sommes impatients de découvrir leur créations qui seront mises à l'honneur lors de la prochaine déambulation. Pour information, l'accueil du mercredi est complet.



Signalisation et marquage au sol

En attendant de réels travaux et en minimisant les coûts sur la RD 81 (rue des châtaigniers) le marquage au sol a été refait. Lors du dernier conseil municipal du 12 septembre, nous avons fait le choix d'implanter une signalétique verticale et phosphorescente la nuit pour signaler les passages piétons et ainsi faire ralentir les usagers de la route. Cette signalétique, subventionnable par le département sera prochainement installée dans le centre bourg.

Journées du patrimoine

Deux belles journées en l'église Notre Dame : les 16 et 17 septembre à l'occasion des journées du patrimoine nous avons ouvert l'église pour vous proposer une exposition de photos et deux ateliers artistiques autour de la calligraphie et du modelage de gargouilles. Petits et grands sont venus pour découvrir des photos de la faune et flore et pratiquer des activités. Ce sont deux passionnés Nicolas Chopart, photographe amateur, et Emilie animatrice de « Touche d'Histoire » qui sont venus animer nos deux journées. Un grand merci à eux deux !



Plantation de haies



L'aire de la Sittelle étant maintenant sécurisée, nous allons pouvoir entreprendre la plantation de haies dont le projet était pensé depuis quelques mois. Cent-soixante-dix mètres de haies le long du grillage de l'aire de loisirs vont permettre de briser le vent de la plaine du nord, de favoriser l'écoulement des eaux de pluie et d'offrir à la biodiversité un milieu de vie favorable. Ce chantier se fera le vendredi 24 novembre prochain en partenariat avec quatre classes de l'école Henri Dès, la Maison Familiale et Rurale de La Cerlangue et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole.

Nos élèves de l'école bénéficieront, en amont de la plantation, d'un atelier nature autour de la biodiversité et de l'intérêt de planter des haies. L'association d'éducation à la nature, CARDERE, interviendra auprès de nos écoliers. Le jour de la plantation, nos élèves viendront avec leurs enseignantes enraciner quelques arbustes, pailler l'espace sur une bande de terre préparée par des professionnels.

Si vous êtes disponibles, venez nous retrouver le 25 novembre prochain sur l'aire de la Sittelle avec vos bottes et vos bûches !

Quelques informations diverses

- Nous vous rappelons qu'il est de votre ressort d'entretenir vos haies, de tailler vos branches le long des voies et aux abords de votre propriété pour le respect de vos voisins
- Plusieurs personnes constatent avec regret que des fleurs sont volées au cimetière.
- Horaires de permanence de la mairie : nous vous invitons à venir en mairie sur les heures d'ouverture et restons à votre disposition pour toute demande sur un rendez-vous pris au préalable.
- Panneau Pocket est une application simple et pratique ; elle vous permet d'avoir les informations urgentes et essentielles du village sur votre téléphone. N'hésitez pas à la télécharger, elle est sans publicité et nous l'utilisons pour transmettre les messages importants.
- Sur les parkings aux abords de l'école, pour une sécurité maximum, le code de la route doit être respecté en se garant en marche arrière notamment et en limitant la vitesse.
- Nous remercions la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole d'avoir remplacé à notre demande l'abri bus de la rue des Grives qui était devenu vétuste et dangereux.
- Les salles municipales ne sont plus louées aux particuliers. Elles sont réservées pour les associations.



Samedi 7 Octobre dernier, les Remotards organisaient leurs loto annuel: « Nous avons fait salle comble. Super soirée avec une bonne ambiance . Merci à tous pour l'organisation et la préparation de la salle. »

Agenda de fin d'année

Mardi 31 octobre 18h : Halloween déambulation costumée et contée au départ de l'aire de la Sittelle

Vendredi 24 Novembre: plantation de haies sur l'aire de la Sittelle

Dimanche 3 décembre 12h: repas au restaurant pour les aînés qui n'ont pas choisi le colis gourmand

Les 7,8 et 9 décembre: festival Adhoc à la salle omnisports

Samedi 16 décembre 12h : remise des colis gourmands autour d'un cocktail déjeunatoire aux aînés

Samedi 16 décembre 15h: spectacle, remise des livres et goûter de Noël pour les enfants de l'école Henri Dès

Dimanche 28 janvier 2024: Vœux du maire

